

1998^e séance

Lundi 10 mai 1976, à 15 h 35.

Président : M. Siméon AKE (Côte d'Ivoire).

E/SR.1998

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance au Mozambique (suite) [E/5812 et Add.1, E/L.1716]

1. M. BENHOCINE (Algérie) dit que, lorsque le Gouvernement de la République populaire du Mozambique a courageusement décidé de fermer la frontière qui le sépare du régime raciste illégal de Rhodésie du Sud, l'Algérie a réaffirmé sa solidarité agissante avec ce pays frère d'Afrique, s'acquittant ainsi de son devoir de chef actuel du mouvement non aligné. Le rapport de la Mission envoyée par le Secrétaire général au Mozambique (voir E/5812 et Add.1) donne un tableau complet des conséquences économiques de la fermeture de la frontière et de l'ampleur des efforts que le Mozambique doit déployer afin de poursuivre son programme de développement. La communauté internationale doit apporter au Mozambique une assistance à la mesure des efforts qu'il consacre à sa double tâche : d'une part, reconstruire et restructurer son économie selon ses vœux et, de l'autre, faire face aux conséquences qu'entraîne à court terme l'application des sanctions. Cette assistance n'est pas simplement une manifestation de solidarité humaine mais un devoir politique, car le Mozambique a appliqué les mesures préconisées par la communauté internationale et il ne faut donc pas le laisser en supporter seul les conséquences. La délégation algérienne espère que le projet de résolution E/L.1716 sera non seulement adopté à l'unanimité mais rapidement appliqué par tous les Etats, de telle sorte que le Mozambique puisse mener à bien son redressement économique et social.

2. De toute évidence, la solution des problèmes économiques du Mozambique est en dernier ressort d'ordre politique puisqu'elle est liée à l'accession du peuple du Zimbabwe à l'autodétermination et à l'indépendance. Entre-temps, alors que ce peuple intensifie sa lutte pour la liberté, certains pays continuent de soutenir directement ou indirectement le régime raciste illégal de Rhodésie du Sud, ce qui pose le problème de l'application totale et effective des sanctions et la question de savoir quelles mesures il convient de prendre contre les pays qui les violent, notamment l'Afrique du Sud. Ce pays continue en effet d'apporter son soutien à la Rhodésie du Sud, lui permettant ainsi de tourner les sanctions, et les deux régimes coopèrent étroitement. Cette situation exige l'intervention de la communauté internationale et le moins qu'elle puisse faire serait d'appliquer aussi les sanctions à l'Afrique du Sud. La délégation mozambicaine peut être assurée de la solidarité totale de l'Algérie; l'action du Mozambique s'inscrit dans la lutte de l'Afrique pour la liberté et la justice, lutte à laquelle l'Algérie continuera d'apporter fermement son appui.

3. M. KOCH (République fédérale d'Allemagne) dit que son gouvernement étudiera le rapport de la Mis-

sion envoyée au Mozambique et qu'il décidera en conséquence de l'assistance bilatérale à offrir pour compenser les répercussions économiques des sanctions contre la Rhodésie du Sud. Sa délégation appuiera le projet de résolution E/L.1716.

4. M. SEIFMAN (Etats-Unis d'Amérique) dit que la position des Etats-Unis en ce qui concerne la Rhodésie du Sud a été exposée par le Secrétaire d'Etat dans son allocution du 27 avril 1976 à Lusaka : les Etats-Unis souscrivent sans réserve au principe du gouvernement par la majorité en Rhodésie du Sud; ils ne reconnaissent pas le régime minoritaire de Rhodésie et ils se sont engagés à respecter les résolutions 221 (1966), 232 (1966) et 253 (1968), par lesquelles le Conseil de sécurité a imposé des sanctions obligatoires contre ce régime illégal; les Etats-Unis ont été parmi les auteurs de la résolution par laquelle le Conseil de sécurité a élargi la portée des sanctions obligatoires et, en mars 1976, ils ont félicité le Mozambique de sa décision d'appliquer les sanctions économiques malgré la perte considérable qui en résulterait pour son économie. Estimant que des mesures doivent être prises en application des résolutions du Conseil de sécurité pour aider le Mozambique à surmonter les graves difficultés économiques supplémentaires qu'a entraînées la fermeture de sa frontière avec la Rhodésie du Sud, les Etats-Unis sont disposés à fournir à ce pays une assistance de 12,5 millions de dollars, comme l'a annoncé le Secrétaire d'Etat lors de son passage à Lusaka.

5. Les Etats-Unis appuient également l'apport d'une assistance au Mozambique par les organismes des Nations Unies, les organisations internationales de financement et les Etats Membres, de manière à atténuer les difficultés économiques qui résultent de l'imposition de sanctions contre la Rhodésie du Sud.

6. M. ABDEL MEGUID (Egypte) dit que les mesures prises par le Gouvernement mozambicain pour appliquer les sanctions des Nations Unies contre le régime raciste illégal de la Rhodésie du Sud méritent un appui sans réserve. Cette courageuse décision montre clairement la volonté des peuples d'Afrique de mettre fin à l'assujettissement et à l'oppression de la population africaine du Zimbabwe, et, grâce à l'initiative du Mozambique, la solidarité africaine connaît une vigueur accrue. En aidant le peuple du Mozambique, la communauté internationale donne une valeur nouvelle aux principes sacrés des Nations Unies. Le rapport de la Mission qui a été envoyée au Mozambique montre à quel point l'économie du pays était tributaire de celle de la Rhodésie du Sud et de l'Afrique du Sud, et indique donc l'ampleur du sacrifice qu'impliquait la fermeture de la frontière avec la Rhodésie du Sud. L'application des résolutions des Nations Unies est une responsabilité collective de tous les Etats Membres et ne doit pas être laissée pour une large part à certains pays, surtout lorsqu'il s'agit de pays en développement indépendants depuis peu.

7. Tel qu'il est exposé dans le rapport de la Mission, le programme d'assistance financière, matérielle et technique au Mozambique repose sur des bases solides, puisqu'il identifie les domaines dans lesquels une assistance est requise et les formes que celle-ci devra prendre. Comme l'indique le paragraphe 110 de ce rapport (E/5812), le coût qui en résultera pour la communauté internationale ne sera pas exorbitant. Les matières premières et produits nécessaires y sont indiqués, de telle sorte que chaque pays peut choisir la forme d'assistance qu'il sera le mieux en mesure de fournir. Une priorité élevée devra être accordée aux projets d'urgence et aux projets à court terme, d'autant plus qu'ils offriront un emploi aux travailleurs qui s'en trouvent dépourvus du fait de l'application des sanctions. Le Gouvernement mozambicain mérite d'être tenu en haute estime pour avoir pris l'initiative de lancer certains projets sans attendre l'appui de la communauté internationale.

8. La partie du rapport qui traite des besoins du Mozambique en matière d'assistance technique intéressera tout particulièrement les pays qui ont davantage à offrir sous cette forme que sous celle de ressources matérielles. L'Égypte étudie actuellement la possibilité d'envoyer au Mozambique de nouvelles missions d'experts correspondant à ses besoins. Par l'intermédiaire du FRELIMO, elle avait donné son appui inconditionnel au peuple mozambicain dans sa lutte pour l'indépendance et elle continuera de coopérer avec le gouvernement de ce pays sur une base bilatérale aussi bien que par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Un nombre croissant d'experts égyptiens sont actuellement envoyés au Mozambique et dans d'autres pays qui ont récemment accédé à l'indépendance et des bourses sont offertes pour permettre à des étudiants de pays en développement et appartenant à des mouvements de libération de faire leurs études dans des établissements égyptiens au titre d'accords bilatéraux et de programmes multilatéraux parrainés par l'Organisation des Nations Unies. M. Abdel Meguid est certain que la coopération afro-arabe ne manquera pas d'efficacité dans les domaines économique et technique. Il est essentiel que la communauté internationale apporte une assistance morale et matérielle au Mozambique pour compenser les répercussions économiques de l'application des sanctions.

9. M. HARRY (Australie) dit que son gouvernement a toujours soutenu les multiples efforts déployés dans le cadre de l'ONU pour assurer en Afrique australe le gouvernement par la majorité et s'est conformé aux résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre la Rhodésie du Sud. En décidant de fermer sa frontière avec la Rhodésie du Sud, le Gouvernement mozambicain s'est assurément plié à des considérations primordiales, à savoir la nécessité d'assurer à la majorité de la population de Rhodésie du Sud la jouissance de ses droits fondamentaux. La délégation australienne est heureuse de noter que, selon la suggestion du Secrétaire général du Commonwealth, la Mission comptait parmi ses membres le Directeur du Groupe d'assistance technique du Secrétariat du Commonwealth. Le Gouvernement australien n'a pas encore fini d'étudier le rapport de la Mission; toutefois, il note que, parmi les matières premières et produits requis de toute urgence et énumérés au tableau 3 du rapport (E/5812), figurent

4 000 tonnes de lait en poudre. Le Ministre australien des affaires étrangères a récemment indiqué qu'il avait appris par l'OMS que le Mozambique avait désespérément besoin de lait écrémé en poudre et que le Gouvernement australien serait peut-être en mesure de satisfaire ce besoin. Le Gouvernement australien décidera de l'ampleur et de la forme de sa contribution lorsqu'il aura terminé d'étudier le rapport de la Mission et après de plus amples consultations avec l'OMS.

10. La délégation australienne approuve dans ses grandes lignes le projet de résolution E/L.1716 et elle espère que, après l'avoir étudié de manière approfondie, elle pourra lui donner son appui dans le détail.

11. M. MUTHAURA (Kenya) dit qu'il est évident que le Gouvernement et le peuple mozambicains avaient parfaitement conscience de prendre une décision très grave et douloureuse en appliquant pleinement les sanctions contre la Rhodésie du Sud et qu'ils ont néanmoins choisi de promouvoir à n'importe quel prix les idéaux de la justice, de la liberté et de la paix, ainsi que le prévoit la Charte des Nations Unies.

12. D'après le rapport dont est saisi le Conseil, la Mission du Secrétaire général et le Gouvernement mozambicain sont dans l'ensemble d'accord sur les domaines prioritaires qui nécessitent une assistance internationale à court terme et à long terme pour permettre au Mozambique de poursuivre normalement ses programmes de développement économique et social et d'être mieux à même d'appliquer pleinement l'ensemble du système des sanctions. Le coût direct pour le Mozambique de l'application des sanctions décidées par l'Organisation des Nations Unies contre la Rhodésie du Sud, tel qu'il est indiqué dans le rapport de la Mission, est de toute évidence trop lourd, compte tenu du fait que le Mozambique n'est indépendant que depuis moins d'un an, après 500 ans d'exploitation coloniale par le Portugal et une très longue guerre d'indépendance. De plus, ses problèmes ont été aggravés par la crise économique internationale actuelle. Aussi est-il essentiel que l'Organisation des Nations Unies intervienne rapidement par un programme complet d'assistance financière et technique en faveur du Mozambique. De fait, ce cas a valeur de test pour le système de sanctions décidé par l'Organisation des Nations Unies, dont la crédibilité dépendra à l'avenir de la manière dont l'Organisation soutiendra les pays qui subissent des difficultés pour avoir respecté et défendu la noble cause de la Charte des Nations Unies. Toutefois, l'assistance de l'Organisation seule risque de ne pas être suffisante et la délégation kényenne espère que les Etats Membres qui sont en mesure de le faire continueront à aider le Mozambique de toutes les manières possibles. Malgré la modestie de ses ressources, le Kenya a fourni du maïs pour une valeur de trois millions de shillings. Il est également un membre actif du Commonwealth, qui organise actuellement un programme d'assistance au Mozambique.

13. Les problèmes que connaît aujourd'hui le Mozambique résultent de la persistance du régime illégal de Salisbury. Plus vite le Zimbabwe deviendra indépendant, plus vite ces problèmes disparaîtront. Il est donc nécessaire et urgent que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies suivent

l'exemple héroïque du Mozambique afin de hâter l'indépendance du Zimbabwe.

14. M. RUSKOV (Bulgarie) dit que la décision du Gouvernement mozambicain d'appliquer les sanctions contre la Rhodésie du Sud montre son adhésion à la Charte des Nations Unies et manifeste clairement la solidarité du peuple mozambicain avec la lutte que mènent les autres Etats africains indépendants pour éliminer les derniers vestiges du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* en Afrique australe et avec la lutte du peuple du Zimbabwe pour la liberté et l'indépendance. La délégation bulgare a pris note avec satisfaction de la résolution 386 (1976) du Conseil de sécurité. Elle se réjouit de la décision courageuse du Gouvernement mozambicain et l'assure de son soutien amical. La délégation bulgare appuie également le Gouvernement mozambicain dans sa demande d'une assistance bilatérale et multilatérale rapide et approuve les mesures efficaces prises par le Secrétaire général. Elle est prête à appuyer toute mesure que prendrait le Conseil économique et social ou d'autres organes des Nations Unies pour fournir une assistance immédiate au Mozambique.

15. Les relations amicales qui existent entre la Bulgarie et le Mozambique ont été instaurées à l'époque où ce dernier était engagé, sous la direction du FRE-LIMO, dans sa lutte héroïque contre l'oppression coloniale et, après l'accession du Mozambique à l'indépendance, les liens entre les deux pays se sont encore développés. La Bulgarie, dans la mesure de ses possibilités, fournit déjà au peuple mozambicain une assistance économique, scientifique et technique pour l'aider dans les efforts qu'il déploie pour supprimer les vestiges économiques du colonialisme. Un premier groupe de spécialistes bulgares travaille déjà au Mozambique et, lors du onzième Congrès du parti communiste bulgare, en avril 1976, le Ministre mozambicain des affaires étrangères a remercié la Bulgarie de cette assistance. La Bulgarie continuera à coopérer avec le Mozambique sur la base de l'égalité et du respect mutuel, afin de l'aider à résoudre les problèmes économiques urgents qui résultent de sa lutte héroïque contre le colonialisme et le racisme et de l'application des sanctions contre la Rhodésie du Sud.

16. M. PETRIĆ (Yougoslavie) déclare que son pays a toujours apporté son entier soutien aux peuples d'Afrique dans leur lutte contre le colonialisme et la domination coloniale, ainsi que contre les régimes racistes de l'Afrique australe. La décision du Gouvernement mozambicain d'appliquer les sanctions en fermant sa frontière avec la Rhodésie du Sud est une contribution importante à la lutte des pays africains et de la communauté internationale dans son ensemble contre le racisme et les régimes racistes. Si l'on se rappelle que le Mozambique n'est devenu indépendant que récemment, après une longue lutte, et que la puissance coloniale portugaise avait orienté la structure de son économie à long terme vers l'intégration avec l'économie de la Rhodésie du Sud, on comprend alors les conséquences graves qu'implique pour l'économie du Mozambique une telle décision et le courage qu'il a fallu pour la prendre. Une assistance internationale est donc indispensable et l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble doivent fournir d'urgence une assistance suf-

fisante pour que le développement économique du Mozambique puisse se dérouler sans entrave.

17. Le Groupe *ad hoc* créé le 1^{er} avril 1976 par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, après avoir terminé sa mission dans plusieurs Etats africains, dont le Mozambique, a déclaré dans son rapport¹ qu'il était urgent de fournir une assistance économique au Mozambique pour compenser les graves conséquences de sa décision de rompre toutes communications et tous liens commerciaux avec la Rhodésie du Sud; le Groupe pense qu'il faut lancer un appel pressant à tous les Etats, aux organismes des Nations Unies et à toutes les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales leur demandant de faire tout leur possible pour fournir au Mozambique toute l'assistance nécessaire, conformément aux dispositions de la résolution 386 (1976) du Conseil de sécurité.

18. La Yougoslavie apporte un soutien sans réserve au Mozambique, en tant qu'Etat ami, indépendant et non aligné, dans sa lutte contre le régime raciste illégal de la Rhodésie du Sud et elle continuera à lui assurer le maximum d'assistance compte tenu de ses possibilités.

19. M. NSUBUGA (Ouganda) remarque que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont sagement prévu la nécessité d'appliquer des sanctions quand ils ont inclus les Articles 39 à 43 dans la Charte; le Mozambique a appliqué ces sanctions contre le régime raciste de la Rhodésie du Sud. Selon M. Nsubuga, le fait de ne pas avoir appliqué de sanctions contre le régime de Mussolini a probablement conduit aux événements qui ont entraîné la seconde guerre mondiale.

20. Dans la mesure de ses possibilités, l'Ouganda a fourni une assistance à la République populaire du Mozambique, qui agit conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Si l'Organisation des Nations Unies ne prend pas de mesure décisive, le sang risque de couler sur le champ de bataille avant que les diplomates ne retournent à la table de conférence.

21. M. BA-ISSA (Yémen démocratique) estime que le point à l'examen mérite une attention particulière car il comporte des aspects politiques, économiques et moraux. Il ne s'agit pas seulement de fournir une assistance économique et technique au Mozambique, mais d'aider à atténuer les conséquences graves qu'entraîne pour l'économie mozambicaine l'application des sanctions contre le régime raciste de la minorité en Rhodésie du Sud. Ce sont la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, les principes de la Charte et la dignité de l'homme qui sont en jeu. La communauté internationale a le devoir de combattre le racisme et la discrimination raciale, sous toutes leurs formes et partout où ils existent, et les paroles sont vaines si elles ne sont pas soutenues par des actes. Le Mozambique a choisi d'assumer ses responsabilités et d'aider à libérer le peuple du Zimbabwe et à faire respecter la dignité de l'homme en s'acquittant des responsabilités qui lui incombent sur le plan international. Mais les conséquences économiques de sa

¹ A/AC.109/L.1080, par. 265.

décision sont trop lourdes pour que le Mozambique puisse les supporter seul, d'autant que, après une guerre coloniale longue et dévastatrice, il a hérité d'une structure économique faible et qu'il doit faire face à une tâche de reconstruction économique massive. La crise économique internationale actuelle est un poids supplémentaire. La solidarité internationale avec le peuple et le Gouvernement mozambicains est donc essentielle et une assistance substantielle et immédiate est de toute évidence nécessaire. La délégation du Yémen démocratique est fière d'assurer le Mozambique de son soutien et de sa solidarité et se réjouira de toute assistance bilatérale ou multilatérale qui pourra lui être fournie.

22. M. SIDDIQ (Afghanistan) dit que, en fermant sa frontière avec la Rhodésie du Sud et en appliquant les sanctions prononcées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 253 (1968) contre le régime minoritaire illégal, le Mozambique manifeste une fois de plus son appui au combat des mouvements de libération, en particulier au Zimbabwe, et son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies.

23. L'Afghanistan a toujours soutenu le Mozambique dans la lutte qu'il a menée pour se libérer de la domination coloniale et il le soutient encore maintenant dans la position qu'il a prise à l'égard de la Rhodésie du Sud. La communauté internationale se doit d'assister le Mozambique dans son développement économique et social afin qu'il puisse surmonter les nouvelles difficultés qu'entraîne sa décision de rompre toutes relations économiques avec la Rhodésie du Sud. Dans sa résolution 386 (1976), le Conseil de sécurité a lancé un appel à tous les pays pour qu'ils aident le Mozambique à appliquer pleinement les sanctions et à surmonter sa situation économique actuelle. Un programme de soutien au Mozambique a déjà été organisé par le Secrétaire général; le Conseil économique et social et la communauté internationale disposent maintenant, pour commencer à aider ce pays, des informations figurant dans le rapport de la Mission qui y a été envoyée.

24. M. MALIK (Pakistan) dit que, ayant lui aussi subi la domination coloniale, le Pakistan est tout à fait conscient des immenses difficultés financières et techniques auxquelles se heurte le Mozambique pour transformer une économie axée sur les nécessités de l'administration coloniale en une économie équilibrée et autonome. Ces difficultés se trouvent grandement accrues du fait de la position prise par ce pays contre le régime illégal de Smith; la communauté internationale doit donc aider le Mozambique à faire face aux problèmes économiques particuliers qui en découlent, car son attitude ne saurait témoigner plus éloquemment de la solidarité qui le lie aux autres pays africains qui luttent pour éliminer le colonialisme. Reste à savoir si les régimes sud-rhodésien et sud-africain accepteront d'aller dans le sens de l'histoire et de remettre le pouvoir à la majorité africaine, ou si leur intransigeance ne laissera d'autre solution qu'un affrontement violent dont ils ne pourront sortir que vaincus.

25. En se prononçant pour la résolution 386 (1976) du Conseil de sécurité, le Pakistan s'est engagé à appuyer pleinement les mesures visant à aider le Mozambique non seulement à surmonter les problèmes immédiats qu'entraîne la fermeture de la fron-

tière avec la Rhodésie du Sud, mais encore à mettre en place une économie stable, se suffisant à elle-même, tâche à laquelle le système des Nations Unies peut prendre une part déterminante.

26. M. Malik est lui aussi d'avis que la décision prise par le Mozambique traduit un progrès considérable et qu'elle pourrait même marquer un tournant dans la lutte à outrance engagée contre les régimes racistes d'Afrique.

27. Mlle LOPEZ (Venezuela) dit que le Mozambique a combattu pendant de nombreuses années pour se libérer de l'oppression coloniale. Pendant toute cette période, de nombreux pays qui, pour la plupart, avaient eu également à un moment ou à un autre de leur histoire à lutter pour conquérir leur liberté, lui ont manifesté leur solidarité et apporté leur coopération, suivant en cela les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, la lutte du Mozambique n'est pas terminée car ce pays doit faire face non seulement aux problèmes qui se posent à tout pays nouvellement indépendant, mais également aux difficultés particulières découlant de sa situation géographique, situation qui l'a conduit à prendre la décision exemplaire d'appliquer les sanctions au régime raciste minoritaire de Rhodésie du Sud.

28. Le Mozambique appartient au groupe des pays le plus gravement touchés que vise le Programme d'action adopté par la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale; l'Organisation des Nations Unies se doit par conséquent de l'aider tout particulièrement. Cette aide pourrait lui être apportée par exemple par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, auquel le Venezuela a versé des contributions par le passé dans toute la mesure de ses moyens. Il appuie fermement l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 386 (1976), visant à fournir une assistance financière, technique et matérielle au Mozambique. Les pays qui feront de même ne feront que mettre en pratique leur décision d'instaurer dans la réalité un nouvel ordre économique international, et ils contribueront à éliminer ainsi les derniers vestiges du colonialisme dans le monde.

29. M. HARRIMAN (Nigéria) dit que le Nigéria a contribué, avant et après que le Mozambique ait acquis son indépendance, aux travaux du secrétariat du Commonwealth, visant à déterminer quelles conséquences aurait pour l'économie de ce pays la décision d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud. Ces travaux vont par conséquent dans le même sens que les mesures prises par le Secrétaire général dans ce domaine. La communauté mondiale a été mobilisée dans un élan de solidarité pour aider le Mozambique, ce qui augure bien de la coopération et de la solidarité entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

30. Le Nigéria soutient totalement la lutte de libération en Afrique et il ne voit quant à lui pas d'autre solution que d'intensifier le combat qui est mené actuellement au Zimbabwe. Bien que les pays occidentaux s'efforcent encore d'entamer un dialogue avec le régime de Smith, il est clair pour les Africains que c'est seulement par la lutte armée que l'on amènera la communauté des nations à prendre véritablement position.

31. Le Nigéria a contribué par des voies bilatérales et multilatérales aux luttes de libération menées en Afrique australe et il a récemment annoncé une contribution de 1,6 million de dollars à l'intention du Mozambique. Il espère continuer à coopérer avec ce pays et avec les mouvements de libération sud-africains au sein de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil économique et social en particulier.

32. M. ORTIZ RODRIGUEZ (Cuba) dit que les jours des régimes racistes d'Afrique sont comptés, en dépit de l'appui indirect qu'ils reçoivent encore de certains pays. Les succès remportés par l'Angola, qui a repoussé les troupes sud-africaines, et les mesures que le Mozambique vient de prendre contre la Rhodésie du Sud en sont le témoignage.

33. Les sanctions imposées par le Mozambique représentent pour ce pays un sacrifice énorme et le Conseil économique et social doit, en se fondant sur les rapports qui lui ont été présentés et sur les renseignements qui lui ont été fournis par le Ministre adjoint des affaires étrangères du Mozambique, fournir un appui décisif à ce pays, afin qu'il reçoive toute l'aide dont il a besoin pour surmonter les problèmes qu'entraîne pour lui l'application des sanctions. La décision du Mozambique doit être pleinement soutenue par la communauté internationale, qui doit contribuer à extirper le racisme d'Afrique australe.

34. M. ROSSI (Italie) dit que le rapport de la Mission qui a été envoyée au Mozambique fournit un excellent point de départ pour un programme d'assistance financière et technique à ce pays afin de l'aider à mettre en œuvre son programme de développement et à appliquer pleinement les sanctions prononcées contre la Rhodésie du Sud. Il espère par conséquent que le Conseil adoptera le projet de résolution E/L.1716 à l'unanimité.

35. C'est un acte très courageux de la part du Mozambique que d'imposer les sanctions au régime minoritaire de la Rhodésie du Sud. La communauté internationale doit à son tour se montrer à la hauteur d'une telle attitude en fournissant au Mozambique un appui massif. Les problèmes qui se posent à ce pays pour transformer l'économie que lui a léguée l'époque coloniale sont aggravés de façon dramatique maintenant qu'il lui faut encore contrebalancer la perte financière que représente pour lui l'application des sanctions.

36. L'Italie a manifesté sa solidarité politique et économique à l'égard du FRELIMO avant et après

que le Mozambique a accédé à l'indépendance; elle est maintenant disposée à étudier les formes possibles d'assistance financière et technique dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concerne l'enseignement, les services de consultants pour certains projets de développement et des études de faisabilité concernant des projets agricoles, secteurs auxquels le Gouvernement mozambicain lui-même accorde la plus haute priorité.

37. Le projet de résolution E/L.1716 pourrait mobiliser et coordonner utilement l'assistance fournie par des organisations multilatérales et celle de l'Organisation des Nations Unies. On notera que les ministres des affaires étrangères de la CEE se sont prononcés en faveur d'une action multilatérale, lors d'une réunion tenue à Luxembourg le 23 février 1976.

38. Le peuple mozambicain consent des sacrifices énormes pour une cause qui dépasse les frontières de son pays et ne concerne pas directement ses intérêts, mais qui est la cause commune de l'Afrique et de la communauté internationale tout entière. Celle-ci a par conséquent le devoir de le soutenir comme il le mérite.

39. M. JANKOWITSCH (Autriche) dit que le Mozambique se trouve dans une situation économique grave qui résulte de la rupture de ses relations avec la Rhodésie du Sud et qu'il faut donc l'aider de toute urgence à faire face à ses besoins immédiats et à ses besoins à long terme. Il n'est que juste que le fardeau qu'il s'est imposé en décidant d'appliquer les décisions de l'Organisation des Nations Unies soit partagé par toute la communauté internationale. Le rapport de la Mission envoyée au Mozambique contient les renseignements de base indispensables pour coordonner l'assistance qui sera fournie par les Etats Membres. Le Secrétaire général a répondu promptement et efficacement à la résolution 386 (1976) du Conseil de sécurité et c'est maintenant au tour des gouvernements des Etats Membres de mettre en œuvre, conformément à cette résolution, un programme d'assistance financière, économique et technique qui permettra au Mozambique de poursuivre son programme de développement économique et d'appliquer pleinement le régime des sanctions. Le Gouvernement autrichien est prêt à répondre aux appels lancés par le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et le Gouvernement mozambicain en contribuant à ce programme et il appuie par conséquent pleinement le projet de résolution E/L.1716.

La séance est levée à 17 heures.